



# Compte Rendu des Commissions Mixtes Paritaires (CMP) Secteur sanitaire, social et médico-social (3SMS)

Des jeudi 11, vendredi 19 et mardi 30 janvier 2024

---

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée  
Fédération Nationale de l'Action Sociale

---

## UNE SEULE RÉPONSE À L'URGENCE : L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

### Réunion du 11 janvier 2024

Après la présentation traditionnelle des vœux de début d'année, la réponse du représentant du ministère à certaines critiques des organisations syndicales, et après la présentation de nouveaux représentants employeurs, AXESS revient sur l'opposition majoritaire qui a frappée l'accord CPPNI du mois de décembre.

Les employeurs nous informent de l'urgence de conclure un accord avant la fin du mois de janvier afin de ne pas perdre l'enveloppe budgétaire 2023 que le ministère est prêt à accorder.

**FORCE OUVRIÈRE** informe la Commission Mixte Paritaire de l'imminence d'une bilatérale avec les employeurs et d'un rendez-vous au ministère. Ce dernier sera finalement annulé pour cause de remaniement.

**FORCE OUVRIÈRE** déplore que cette année commence comme s'est terminée la précédente : sous le signe du chantage et d'un simulacre de négociation.

**FORCE OUVRIÈRE** réaffirme par ailleurs sa revendication de voir aboutir des négociations dans chacune des conventions collectives existantes pour une augmentation générale des salaires et les 183 € pour tous. FO rappelle qu'en l'occurrence la CPPNI de la CCN 51 a été annulée, que la Commission Mixte Paritaire 66-CHRS n'a pas pu se réunir comme demandé par une majorité d'organisations syndicales au mois de janvier et par ailleurs la question des 183 € pour tous fait l'unanimité. FO refuse tout chantage à la convention collective unique ; l'urgence est salariale.

La date du 19 janvier après-midi est arrêtée avec pour seul point à l'ordre du jour, la politique salariale.

Pour la délégation FO : Christelle PEYRE, Franck HOULGATTE, Murat BERBEROGLU et Michel POULET.

### Réunion du 19 janvier 2024

À l'occasion de cette réunion, chaque organisation syndicale a présenté des accords.

**FORCE OUVRIÈRE**, pour faire face à l'urgence, propose un accord de politique salariale avec les dispositions suivantes :

- Les 183 € net pour tous sans contrepartie ;
- Des dispositions spécifiques à la revalorisation du travail de nuit représentant une augmentation de 25 % du taux horaire de nuit ;
- Dispositions spécifiques à la revalorisation du travail le dimanche et les jours fériés (taux horaire majoré de 20 %) ;
- Dispositions spécifiques à la majoration des gardes des personnels médicaux (majoration de 50 %) ;

- **Augmentation générale des salaires de 25 % transposés dans les valeurs de points de chaque convention collective.**

AXESS comme chaque organisation syndicale présente leurs propositions.

Après 3 h de discussion, et malgré de nombreuses critiques sur le texte proposé par les employeurs, ces derniers, après une interruption de séance, annoncent la mise à signature de leur texte sans en changer ne serait-ce qu'une virgule !

Le délai de mise à signature, particulièrement court, est fixé au mercredi suivant, le 24 janvier.

Cet accord, qui reprend la quasi-totalité de l'accord CPPNI déjà frappé d'opposition majoritaire, ne recueillera aucune signature.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, au-delà du mépris affiché pour les propositions des organisations syndicales, et l'entêtement dont les employeurs font preuve, cette situation sanctionne l'échec des employeurs à trouver les compromis nécessaires à la négociation, et concrétise dans les faits l'inféodation de leurs positions à celles du gouvernement.**

**Pour la délégation FO : Franck HOULGATTE, Murat BERBEROGLU et Michel POULET.**

#### **Réunion du 30 janvier 2024**

AXESS Informe la commission mixte paritaire du dépôt la veille au soir d'une recommandation patronale pour agrément. Après une première interruption de séance, les organisations syndicales demandent aux employeurs que leur soit fourni le texte en question. Ils refusent prétextant que cette recommandation l'avez pas encore été transmise à leurs adhérents. Une présentation du texte est cependant faite en séance.

Cette recommandation reprend à l'identique tous les éléments de politique salariale contenus dans l'accord n'ayant recueilli aucune signature !

Les employeurs décident seuls et contre tous. Ils décident une nouvelle fois de passer en force au mépris des revendications et de l'urgence de la situation, au mépris de leurs justes revendications : les 183 € pour tous et l'augmentation générale des salaires !

Devant ce passage à l'acte, **FORCE OUVRIÈRE**, CGT et SUD décident de quitter la table pour protester et sollicitent en urgence et une audience auprès de la ministre en charge du secteur.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, les milliards sont là. L'augmentation générale des salaires, c'est maintenant !**

**Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Christelle PEYRE, David LEGRAND et Michel POULET**